



NANTES, le 21/02/2022

"CONVOCACTION ASSEMBLEE GENERALE DU RCN 2021"

Vendredi 04/03/2022

salle l'Arlekino, route de la Dourie, Clisson

C'est l'heure de la traditionnelle Assemblée Générale de notre club associatif à but non lucratif qui se déroulera le **vendredi 4 mars 2022 à Clisson à 19h.**

Ce report de date (d'habitude l'Assemblée Générale se déroule en décembre) a permis de mettre en place un projet sur 3 ans pour réfléchir sur notre avenir afin de répondre au mieux aux besoins de tous nos adhérents.

Car la difficulté est d'équilibrer les projets pour que toutes les disciplines puissent s'épanouir et exister à part entière dans notre club sportif.

Pour y parvenir, nous aurons des correspondants par sections et par disciplines qui seront représentés dans des pôles d'activités.

Ils portent les noms suivants :

Un pôle Sport Adapté / Sport Handicap

Un pôle Running

Un pôle Santé / Loisirs

Un pôle Piste

Ces pôles seront chargés de définir et de mettre en place le projet du club ainsi que le fonctionnement au quotidien. Ils auront une certaine autonomie financière et structurelle dans leur fonctionnement.

Pour y arriver nous avons **un très grand besoin de faire rentrer des adhérents dans le comité directeur et le bureau** afin de piloter tous ces pôles. Au moins **6 postes se libèrent.**

Le besoin est précis sur « des » poste(s) de trésorier(s) ou de secrétaire(s) général(aux).

L'idée est de diviser les tâches à plusieurs trésoriers en passant par des vices trésoriers ou vices secrétaires et plus simplement, si vous souhaitez prendre un rôle dans les pôles et les représenter au sein du Comité Directeur sans forcément prendre de « titre ».

Vous trouverez un descriptif de ces missions ainsi que l'organigramme de la nouvelle gouvernance dans les documents de ce message.

Ces postes sont primordiaux et doivent être occupés pour que notre association puisse fonctionner. Si vous avez des connaissances en RH, en secrétariat ou en comptabilité n'hésitez pas : aidez notre association à pouvoir procurer de l'activité à nos enfants, à les éduquer sur un mode sociétal coopératif basé sur le bénévolat et le partage des plus âgés envers les plus jeunes.

Je suis à votre disposition pour toutes questions ou toutes candidatures pour venir nous rejoindre.
N'hésitez pas à prendre contact avec moi par mail : olivier.rcn@gmail.com

N'hésitez pas à venir nombreux à notre Assemblée Générale. C'est un moment fort pour une association, le révélateur des valeurs qui nous unissent dans notre société toujours plus individualiste. Le plaisir de réaliser un projet collectivement.

Nous clôturerons ce moment par un buffet et le verre de l'amitié, sous réserve d'autorisation.

Au plaisir de vous y rencontrer et de discuter de ce projet avec vous.

Le Président du RCN,
Olivier BRENTEL
olivier.rcn@gmail.com



ORDRE DU JOUR **Assemblée Générale Ordinaire du 04/03/2022**

- 1) Approbation des nouveaux statuts
- 2) Lecture du rapport moral
- 3) Lecture du rapport financier
- 4) Approbation des rapports et comptes annuels
- 5) Affectation du résultat
- 6) Approbation du Budget 2021/2022
- 7) Renouvellement des membres du CODIR
- 8) Nomination des nouveaux membres du CODIR
- 9) Questions diverses

Des élections auront lieu pour le renouvellement du tiers sortant des membres du Comité Directeur. Si vous souhaitez déposer votre **candidature pour ces élections**, vous voudrez bien en aviser le responsable de votre centre ou directement le Président du club pour le **28 février 2022 dernier délai**.

Conditions pour être éligible (ARTICLE 9 DES STATUTS)

Toute personne âgée de dix-huit ans au moins le jour de l'Assemblée Générale, à jour de ses cotisations et jouissant de ses droits civiques est éligible au Comité directeur.

Conditions pour être électeur (ARTICLE 11 DES STATUTS)

L'Assemblée Générale comprend tous les adhérents des sept sections locales, à jour de leur cotisation.

Tout adhérent, âgé de 16 ans au moins le jour de l'Assemblée Générale, est électeur.

Le vote par procuration est autorisé mais le vote par correspondance n'est pas admis.

Le vote par procuration est limité à trois procurations par personne.

Le représentant légal d'un adhérent âgé de moins de 16 ans au jour de l'Assemblée Générale est autorisé à prendre part au vote.



POUVOIR POUR ASSEMBLEE GENERALE DU 04/03/2022 à Clisson.

Je soussigné(e) :

Nom

Prénom

Date de naissance

N° de licence

Donne pouvoir à :

Nom

Prénom

Pour participer en mon nom aux VOTES lors de l'Assemblée Générale du 04/03/2022.

Fait à le

Signature :
